

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 FÉVRIER 2021

Convocation : 18 février 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 23 février, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Nathalie Velin, Maire de Guainville,

Présents : N. Velin, A. Delencre, F. Carle, C. Guihaire, L. Ferrandin, R. Fringard, M. Racine, Ph. Glanard, J Colas, M. Volza.

Absents excusés : D. Meuleau (pouvoir à Ph. Glanard), A. Caye-Courtois (pouvoir à A. Delencre) J. Posnic.

Secrétaire de séance : J. Colas

Le procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents. N'a pu signer M. Posnic absent à la réunion de ce jour.

ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ DU SIRP

Suite à la démission du conseil de Mme Anaïs Lai Cheong actée au 3 février 2021, il convient d'élire un nouveau délégué membre du SIRP de la Région du Mesnil Simon. M. Volza s'est porté candidat. Après avoir voté à bulletin secret et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Volza délégué du SIRP de la Région du Mesnil Simon.

ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT – EURE ET LOIR INGÉNIERIE

Suite à la démission de M. Philippe Gaillard en septembre 2020, il convient d'élire un nouveau délégué suppléant pour l'établissement public Eure et Loir Ingénierie. M. Glanard s'est porté candidat. Le vote s'est tenu à bulletin secret, les résultats ont donné 11 voix pour M. Glanard, et un bulletin blanc. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, désigne M. Glanard délégué suppléant pour représenter la commune aux réunions d'Eure et Loir Ingénierie.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT ÉLU – SÉCURITÉ ROUTIERE

Madame le Maire fait lecture d'un courrier en date du 5 février 2021 de Madame le Préfet Françoise Souliman, concernant la nécessité de remettre en place et d'animer le réseau des correspondants élus pour la Sécurité Routière en Eure et Loir. Ce représentant sera le référent privilégié des services de l'Etat et autres acteurs locaux, ainsi que le relais des informations relatives à la sécurité routière. Il sera en outre chargé de soutenir les appels à projets qui pourraient être sollicités par la commune dans le cadre d'actions menées pour la prévention des risques routiers. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Posnic pour assurer ces fonctions.

DESIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CLECT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Velin en tant que titulaire, et M. Racine en tant que suppléant, représentants de la commune pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Agglomération du Pays de Dreux.

AMORTISSEMENT D'UNE DÉPENSE - MODIFICATION

Le montant de la seconde partie du versement de la contribution aux travaux d'enfouissement des réseaux sur le hameau de Ritoire – Tranche 1 a été revu à la baisse : 69287.02€ au lieu de 82530€. Il convient donc de modifier la délibération 2020/87 portant sur l'amortissement de ces dépenses pour intégrer ce nouveau montant. 69287.02€ seront donc amortis sur 10 ans, soit 6928€ par an à compter de 2022, et 6935.02€ la dernière année (en 2031.) Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces dispositions. La délibération 2020/87 du 16 novembre 2020 est abrogée.

MODIFICATION DES MONTANTS DU RISFEED

En prévision du départ à la retraite de l'agent communal au 1^{er} juillet 2021, un nouvel agent a été recruté au 1^{er} mars 2021 au grade d'adjoint technique principal de 2^e classe à temps complet, par voie de mutation. Madame le Maire propose d'engager cette personne en reprenant autant que possible les constantes de sa rémunération au sein de sa commune d'origine. Il convient pour ce faire de modifier les montants du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) relatifs au groupe 2 des adjoints techniques fixés par délibération du conseil municipal du 21 mars 2019. Le plafond de l'Indemnité liée aux Fonctions, au Sujétions et à l'Expertise (IFSE) est réévalué à 8000€, celui du Complément Indemnitaires tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) à 4000€. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces modifications.

ETUDE DE DEVIS

- **Copieur de la mairie**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société TOSHIBA pour une imprimante E-STUDIO 2510 neuve en location avec mensualité de 46.00€ HT/mois. Tarif fixe copie noir et blanc 0.0027€ HT et couleur 0.027€ HT. 320Go et 4 Go de mémoire. 3 magasins papier et 1 bypass. Coût de l'installation, de mise en service et de formation offert. Engagement de 60 mois. Le montant total des dépenses est estimé à 4542.00€ HT, sur la base d'une simulation de 2000 copies couleur et 2000 copies noir et blanc mensuelles. Ce copieur remplacera l'actuel acquis en 2009.

- **Panneaux d'information et table d'orientation – Chemins de randonnée PDIPR**

Dans la continuité de la mise en place des chemins de randonnée du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée sur le territoire de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société MAILLET pour un panneau point information et d'une table d'orientation pour un montant total de 750€ HT. La table d'orientation sera installée sur le circuit du Vieux Château pour localiser les monuments et sites remarquables alentours. A l'unanimité, le Conseil municipal décide également de retenir la proposition de la société VALENTIN HAUY pour une conception graphique et la réalisation d'un plan en relief et braille, pour un montant de 665€ TTC frais de port inclus, afin d'inclure les personnes aveugles et malvoyantes dans le projet.

Une subvention au titre du Fonds Européen sera sollicitée par les communes porteuses du projet en lieu et place du Fonds Départemental d'Investissement pour aider au financement des installations.

- **Accessibilité des bâtiments communaux**

Dans la continuité des démarches engagées dans l'aménagement du cabinet paramédical sis 367 rue du Bourg, et suite au permis de construire déposé le 15 janvier 2021 par la commune de Guainville prévoyant la mise en place d'accès PMR pour les bâtiments de la mairie, du cabinet paramédical et de l'accueil périscolaire, elle expose aux membres du conseil municipal un devis de la société MORIN MACONNERIE pour la création de rampes d'accès aux entrées des bâtiments dédiées, pour un montant des travaux estimé à 6085€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de la société MORIN MACONNERIE.

- **Tracteur communal et broyeur**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un tracteur John Deere a été acquis en 2012, et qu'une épareuse avait été acquise en 2016 par la commune pour l'entretien des chemins communaux. Ces équipements connaissent régulièrement des pannes et dysfonctionnements. Il est proposé aux membres du conseil de remplacer le matériel par un nouveau tracteur et un nouveau broyeur. Des devis ont été sollicités en ce sens à plusieurs fournisseurs ; la reprise de l'ancien matériel a été prévue dans leurs estimations. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide cependant de reporter leur décision

quant au choix d'un fournisseur pour cette acquisition. Une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sera néanmoins sollicitée pour tenter d'acquérir des fonds en prévision de ce projet.

DEMANDES DE SUBVENTIONS ET DE FONDS POUR TRAVAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de solliciter les subventions suivantes :

- **Au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

- Pour l'installation d'une aire de jeux allée des Grouettes,

- Pour les travaux de mise aux normes accessibilité PMR, de remise aux normes des installations électriques, des travaux de peinture et de rafraîchissement du cabinet paramédical sis 367 rue du Bourg (abroge la délibération du 28 décembre 2020),

- Pour l'acquisition d'un nouveau tracteur et d'un broyeur pour la commune.

- **Après de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)**

- Pour les travaux d'urgence de la restauration de l'église Saint Pierre de Guainville, qui a été inscrite au titre des Monuments Historiques lors de la réunion de la commission de la DRAC du 16 février 2021.

- Pour la restauration d'un registre d'état civil (années 1903-1912) après avis préalable des Archives départementales d'Eure et Loir.

- **Après de la Fondation du Patrimoine**

- Pour les travaux d'urgence de la restauration de l'église Saint Pierre de Guainville. Une collecte de fonds d'ordre privé sera organisée par la Fondation et reversée, après déduction des frais de gestion, à la commune.

- **Après de la Sauvegarde de l'Art Français**

- Pour les travaux d'urgence de la restauration de l'Eglise Saint Pierre de Guainville.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE - APPRENTISSAGE

Madame le Maire fait lecture d'un courrier du 29 janvier 2021 du Centre de Formation d'Apprentis de Val de Rueil concernant une demande de participation de 70€ aux frais de scolarité d'une apprentie habitant à Guainville. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas attribuer cette participation.

ENGAGEMENT D'UNE DÉPENSE EN INVESTISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2021

Madame le Maire indique que le groupement Energie Eure et Loir a édité le 26 janvier 2021 un titre de recettes concernant le deuxième versement du montant des travaux d'enfouissement des réseaux de Ritoire, alors que le budget primitif 2021 n'est pas encore voté. Il convient de procéder au paiement de cette dépense dans les délais réglementaires. Elle rappelle également que des travaux de mise en place des installations électriques pour le défibrillateur ont eu lieu en février 2021, et qu'il convient d'anticiper le paiement de la facture correspondant au devis complémentaire accepté par le Conseil municipal réuni le 26 janvier 2020. L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet d'engager avant le vote du budget primitif jusqu'à 25% des dépenses d'investissement sur la base des sommes prévues à l'année N-1, déduction faite des sommes engagées dans le remboursement de la dette. Il est proposé au Conseil municipal de prévoir les imputations comptables suivantes aux chapitres D204 et D21 de la section d'investissement du budget 2021 :

Art 2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations : Enfouissement de l'éclairage public 23034,77€

Art 2041582 : Autres groupements- Bâtiments et installations : Enfouissement des réseaux de Télécommunications : 46252.25€

Art 2041582 : Autres groupements- Bâtiments et installations : Frais de coordination : 5120.00€

Art 21534 : réseaux d'électrification : 430.20€ pour la mise en place des installations électriques du défibrillateur externe de la mairie.

Soit un montant total engagé de 74837.22€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

LECTURE DE COURRIERS

-Courrier de l'association Vélo & Territoires pour un appel à participation à la première édition de l'événement « Mai à Vélo » destiné à promouvoir la pratique du vélo sur le territoire national. Il est suggéré de solliciter le Comité des fêtes dans le but de s'associer à ce projet et d'organiser un événement sur la commune.

-Courrier de l'association « 1 milliards d'arbres » sollicitant la mise à disposition de terrains municipaux inutilisés pour la plantation de forêts labellisées. Le Conseil municipal ne donnera pas suite à cette demande ; il est cependant envisagé de faire appel ultérieurement à l'association Eure et Loir Nature pour effectuer le plant d'un arbre en association avec les écoles du SIRP de la Région du Mesnil Simon. Cette même opération avait en effet été effectuée en 2018 à l'occasion de la Semaine de l'Arbre.

-Courrier de la société Sorel Guêpes indiquant avoir détruit 3 nids de frelons asiatiques en 2020 sur la commune.

-Courrier de la société Cap Emploi promouvant le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi dans les services publics des personnes en situation de handicap.

-Courrier d'Energie Eure et Loir informant du projet de la création d'une entité EDF Vert, issue de la scission du groupe EDF en trois entités distinctes. Le syndicat alerte les collectivités membres sur les conséquences de ce projet qui pourraient, par l'émergence d'une politique d'actionnariat massif, engendrer une perte de qualité de service et entraîner une perte du droit de propriété des réseaux appartenant aux collectivités.

-Courriers de demandes de subvention des associations « Les Amis du COMPA » et « ADS emploi. » Ces dernières seront étudiées lors d'une prochaine réunion de conseil municipal lors de laquelle seront attribuées les subventions au titre de l'année 2021.

INFORMATIONS DIVERSES

-Comme indiqué plus avant, Madame le Maire rappelle que la commission d'Architecture et du Patrimoine de la DRAC Centre Val de Loire a validé l'inscription de l'église Saint Pierre de Guainville au titre des Monuments Historiques lors de sa réunion du 16 février 2021.

-Suite à un courriel du secrétariat général de la Préfecture en date du 30 décembre dernier, Madame le Maire indique avoir inscrit la commune de Guainville dans un projet initié par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) afin de recenser et d'évaluer gratuitement les ouvrages d'art dans le cadre d'un programme national dédié aux ponts. La commune est, en effet, éligible à ce dispositif. Cette démarche permettra notamment de mieux connaître et d'évaluer l'état des différents ponts SNCF situés sur le territoire de Guainville.

-Elle indique par ailleurs que l'Agglomération du Pays de Dreux a obtenu une prise en charge allant de 700€ à 900€ pour les jeunes inscrits au stage BAFA organisé par la communauté d'agglomération. Cette formation pouvait être suivie par 20 jeunes au total. Les inscriptions ont été closes au 13 février dernier.

-Elle informe qu'une réunion publique aura lieu le 4 mars prochain en mairie en présence d'un responsable du Service de la Gestion des Risques de l'Eau et de la Biodiversité de la Direction des Territoires d'Eure et Loir, M. Herche. Cette réunion sera destinée à trouver des solutions pérennes dans la gestion de l'écoulement du Chertemps qui déborde régulièrement lors d'épisodes d'intenses

intempéries. Les propriétaires des terrains bordant le cours d'eau et situés entre le Moulin du Soleil et le Poirier seront conviés à cette réunion.

-L'association l'AAPMMA la Goujonnette a indiqué que des travaux pour la labellisation des Etangs de la Motte seront prochainement engagés. Le montant des travaux est estimé à près de 20 000€ pour l'association.

-Suite aux résultats de l'étude menée en 2020 par la SAFER sur le patrimoine foncier et les chemins ruraux de la commune de Guainville, il conviendra de réunir la commission des chemins pour discuter du devenir des chemins sans maître situés sur le territoire communal relevés par cette étude.

TOUR DE TABLE

Madame le Maire revient sur sa participation au Conseil communautaire du 15 février 2021. Elle indique notamment que les dépenses prévues dans la rénovation de la piscine de Vernouillet ont été augmentées de près de 350 000€.

A. Delencre interroge Madame le Maire sur les modalités de réponse aux candidats non retenus dans le cadre de l'étude des devis de tout ordre. Elle répond qu'une réponse négative est habituellement apportée aux candidats non retenus par courrier ou courriel. Cependant, elle n'a pu être apportée pour certains fournisseurs ayant formulé des propositions lors de la réunion du 26 janvier, suite à une charge importante de travail de la secrétaire de mairie, et du remplacement du matériel informatique ayant freiné les activités du secrétariat pendant deux jours en février. Une réponse leur sera apportée par conséquent dans les plus brefs délais.

Mme Delencre indique par ailleurs que les écoles de Gilles et du Mesnil Simon ont été contraintes de fermer le vendredi 19 février du fait de la présence de cas positifs au coronavirus parmi les élèves.

M. Volza demande si le hameau de la Bâte pourrait passer à 30km/h, du fait de la vitesse excessive de certains automobilistes empruntant les rues de l'Enclos et de la Croix Blanche. Il indique que le car venant de Villiers en Désœuvre vers 7h du matin roule manifestement à grande vitesse dans le hameau. M. Racine constate que certains automobilistes roulent également très vite sur la rue de Garennes.

R. Fringard alerte Madame le Maire sur l'état de la rue du Bourg suite aux récents travaux de réfection des canalisations d'eau potable. Elle indique que la société en charge des travaux n'a pas remis en place le joint à la suite des travaux, de même que sur la rue de Vitray. Le SIAEP d'Oulins a récemment été contacté pour que la société responsable des travaux remette les voies en état.

Il indique par ailleurs avoir procédé à un diagnostic de l'état général du véhicule communal Citroën Jumpy acquis en 2011 à la demande de Madame le Maire. Il estime l'état satisfaisant, mais suggère de remplacer prochainement la courroie de distribution, ainsi qu'un soufflet de cardan défectueux et un feu arrière cassé. Les crédits nécessaires à ces dépenses d'entretien seront donc prévus au budget 2021.

Ph. Glanard demande si les travaux de rénovation du cabinet paramédical ont été effectués à ce jour. Madame le Maire répond que la commune n'engagera ces travaux qu'après obtention de l'autorisation d'urbanisme pour les travaux d'accessibilité du bâtiment. Elle ajoute qu'il convient d'attendre la notification des subventions qui pourraient être attribuées dans le cadre du financement de ce projet avant tout lancement.

Il souhaite par ailleurs remercier les personnes originaires du Mesnil Simon qui ramassent bénévolement les débris sauvages laissés sur le territoire de la commune. Ces remerciements ont en outre été formulés sur la page Facebook de la commune.

Il souhaiterait par ailleurs connaître le devenir des tourets de fil de fibre optique qui ont été stockés sur sa propriété dans le cadre des travaux de mise en place de la fibre optique sur le territoire de la commune. La société propriétaire de ces tourets sera recontactée pour qu'ils lui soient restitués si elle en fait la demande.

Il souligne que le défibrillateur extérieur acquis par la commune a récemment été installé sous l'abribus. Une communication a été effectuée sur la page Facebook de la commune et dans la boucle des informations communales. Une communication sera également effectuée à ce sujet dans le prochain bulletin municipal.

Il interroge à nouveau le Conseil municipal sur le devenir du pulvérisateur de la commune qui servait à répandre des produits phytosanitaires lors de l'entretien des chemins, avant que Guainville n'obtienne la certification Zero Phyto. Il suggère de vendre cet équipement. Madame le Maire demande si ce dernier ne pourrait pas être utilisé à d'autres fins, avant d'envisager une quelconque cession.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h10

